

**DELEGATION DE Monsieur Pierre
de Gaétan NJIKAM MOULIOM**

D-2017/99
Convention Ville de Bordeaux. Fondation Prospective et Innovation. Avenant n°1. Adoption

Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil municipal daté du 26 septembre 2016, la délibération D-2016/361 portant sur la participation financière de la Fondation Prospective et Innovation au Programme de résidence entrepreneuriale Bordeaux –Afrique ainsi qu’au programme Balafon -deux actions portées par la Délégation aux Partenariats avec l’Afrique sub-saharienne-, a été adoptée.

La Fondation Prospective et Innovation a souhaité accroître le montant de cette participation en le portant à 16 000 euros pour 2017 et 10 000 euros pour 2018, sous la forme de versements à la Ville de Bordeaux.

Au vu de ces éléments, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir :
-autoriser le Maire à encaisser une recette de 16 000 euros de la Fondation Prospective et Innovation pour l’année 2017.

Cette recette sera imputée sur le budget 2017 de la Ville de Bordeaux –(chapitre 74 article 7478 fonction 041).

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE

Monsieur l'Adjoint.

M. NJIKAM MOULIOM

Mes Chers Collègues, il s'agit d'un simple avenant à la convention financière qui nous lie à la Fondation Prospective Innovation. Nous avons adopté déjà, le 26 septembre dernier, la convention principale qui vise à porter à raison de 10 000 euros par an, pendant trois ans, un accompagnement à deux programmes qui traduisent la nouvelle donne africaine de notre Ville, à savoir le programme Balafon que nous menons avec Sciences-Po Bordeaux et le Programme de résidence des jeunes entrepreneurs africains qui, chaque année, viennent à Bordeaux lier des partenariats avec nos jeunes entrepreneurs bordelais. Cette année, la fondation versera au lieu de 10 000 euros plutôt 16 000 euros et je signale que nous accueillerons très prochainement cette dizaine de jeunes entrepreneurs. Il s'agit d'autoriser le Maire à encaisser une recette de 16 000 euros en 2017.

M. LE MAIRE

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Merci.

MME MIGLIORE

Délégation de Madame Arielle PIAZZA. Délibération 100 : «Transfert partiel de compétence sportive. Centres de formation et d'entraînement des clubs sportifs professionnels. Décision. Autorisation.»

Fondation Prospective et Innovation

Avenant à la convention de participation financière

Une convention de participation financière de la Fondation Prospective et Innovation au Programme de résidence entrepreneuriale Bordeaux –Afrique ainsi qu’au programme Balafon, deux actions portées par la Délégation aux Partenariats avec l’Afrique sub-saharienne, a été signée le (*en cours*)

Souhaitant contribuer à étendre la portée de ces actions, la Fondation Prospective et Innovation a souhaité accroître le montant de son soutien financier.

Par conséquent, l’article 4 de cette convention est modifié comme suit :

Article 4 :

« Que la Fondation prospective et Innovation apportera une contribution financière, à hauteur de 16 000 euros en 2017, et 10 000 euros en 2018, sous la forme de versements à la ville de Bordeaux. »

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le/...../.....

Pour la ville de Bordeaux,

P/Le Maire

PDG. Njikam Mouliom

Pour la Fondation Prospective et Innovation,

le Directeur Général,

S. Degallaix